

## RENTES VIAGERES DU GOUVERNEMENT.

En vertu de la loi des Rentes Viagères du Gouvernement, 1908 (7-8 Ed. VII ch. 5), Sa Majesté, représentée par le Ministre, actuellement par le Maître Général des Postes, peut vendre aux personnes domiciliées au Canada, des rentes viagères immédiates ou à terme, non inférieures à \$50, et non supérieures à \$1,000: 1°, sur la vie du rentier; 2°, pour un temps déterminé ne dépassant pas vingt ans, pourvu que le rentier vive aussi longtemps; 3°, pour un temps déterminé ne dépassant pas vingt ans, ou pour la vie du rentier, quelle que soit la plus longue de ces périodes; et 4°, à deux personnes quelconques domiciliées au Canada, et conjointement durant leur vie, une rente viagère immédiate ou à terme, pouvant, ou non, continuer à être servie au survivant. Les droits de propriété et l'intérêt de tout rentier dans tout contrat de rente viagère, ne sont ni aliénables, ni saisissables. Aucune rente n'est payable, si ce n'est en cas de maladie ou d'incapacité du rentier, avant que celui-ci n'ait atteint l'âge de 55 ans. L'acheteur d'une rente viagère peut faire spécifier dans son contrat qu'au cas où il mourrait avant la date fixée où doit commencer la rente, tout l'argent payé sera remboursé à ses héritiers, avec intérêt à trois pour cent composé annuellement. Les tableaux de 52 à 54 donnent les statistiques des rentes viagères en vigueur au 31 mars 1915. Du 1er septembre 1908 au 31 mars 1915, il s'est vendu 3,701 rentes viagères, dont 76 ont été annulées par suite de décès, ce qui laissait, au 31 mars 1915, 617 rentes viagères immédiates, et 3,008 rentes viagères à terme, soit un total de 3,625 contrats en vigueur. La valeur totale des rentes viagères est de \$765,969.07, et le montant reçu pour la vente des rentes viagères, a été de \$2,442,075.59.

52.—Nombre de rentes viagères immédiates, de chaque montant entièrement payées, du 1er septembre 1908, au 31 mars 1915.

## HOMMES.

Âge.	\$100	\$200	\$300	\$400	\$500	\$600	\$700	\$800	\$900	\$1000
	nomb.									
55-59.....	19	18	6	3	5	7	0	0	1	2
60-64.....	31	14	16	4	1	8	0	0	0	1
65-69.....	31	18	7	5	2	7	0	1	0	0
70-74.....	22	14	10	9	2	10	0	1	2	0
75-79.....	16	7	6	2	4	2	1	0	0	1
80-85.....	8	1	3	1	0	0	0	0	0	1

## FEMMES.

55-59.....	27	18	10	6	5	2	0	0	0	0
60-64.....	27	10	9	3	2	9	0	0	0	0
65-69.....	39	12	8	5	2	5	1	0	0	0
70-74.....	33	14	6	1	2	5	0	0	0	1
75-79.....	5	7	4	0	1	1	1	0	0	0
80-85.....	3	0	0	0	0	3	0	0	0	0